

## POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS DU MERCREDI ET DES VACANCES (y compris les 11/13 ans)

### Mode de calcul horaire

Les calculs ci-dessous permettent d'aboutir à un tarif horaire. Pour avoir le tarif journalier il faut multiplier le tarif horaire par 8. (voir § exemple)

Mode de calcul pour une heure	Famille 1 enfant	Famille 2 enfants	Famille 3 enfants	Famille 4 enfants
	Ressources mensuelles imposables* x 0,06 %	Ressources mensuelles imposables* x 0,05%	Ressources mensuelles imposables* x 0,04%	Ressources mensuelles imposables* x 0,03%

Tarif plancher = 7 € par jour

Tarif plafond = 14 € par jour

Pour les personnes habitant hors commune le tarif est augmenté de 20%.

\*Ressources mensuelles imposables : il s'agit du total des ressources annuelles imposables avant l'application des abattements fiscaux de l'année civile de référence au moment du calcul du quotient familial (revenus d'activité professionnelle et assimilés), des deux parents divisé par douze (12 mois)

### Modalités

Lors de la 1<sup>ère</sup> inscription de l'année civile, les familles doivent fournir leur dernier avis d'imposition (en 2018, il faut fournir la feuille de revenu de l'année 2016). Si les ressources de la famille ont été modifiées depuis le dernier avis d'imposition, contactez directement le service Enfance Jeunesse.

Les agents du service Enfance Jeunesse calculent le coût journalier qui sera facturé pour l'année en cours et en informent la famille.

**Attention : Les familles qui ne fournissent pas leur avis d'imposition se verront appliquer le tarif plafond.**

Toutes les familles relevant de la CAF et de la MSA continueront de bénéficier des prestations sociales de leur organisme pour chaque journée de présence dans les différents accueils. (Prestation de service 4,31 €/jour en 2018, bons vacances)

La commune garantit la confidentialité de ces renseignements.

**Attention : En cas d'absence injustifiée, le coût de la journée reste dû à la commune et dans ce cas vous ne bénéficierez pas de la prestation de service.**

Grille tarifaire applicable à compter du 1<sup>ER</sup> janvier 2018

Tableau des tarifs journaliers pour les habitants de Mont-près-Chambord et des communes partenaires Huisseau-sur-Cosson et Neuvy.

Ressources mensuelles imposables	1 enfant à charge	2 enfants à charge	3 enfants à charges	4 enfants à charges
500 €	7 €	7 €	7 €	7 €
1000 €	7 €	7 €	7 €	7 €
1500 €	7,20 €	7 €	7 €	7 €
2000 €	9,60 €	8 €	7 €	7 €
2500 €	12 €	10 €	8 €	7 €
3000 €	14 €	12 €	9,60 €	7,20 €
3500 €	14 €	14 €	11,20 €	8,40 €
4000 €	14 €	14 €	12,80 €	9,60 €
4500 €	14 €	14 €	14 €	10,80 €
5000 €	14 €	14 €	14 €	12 €
5500 €	14 €	14 €	14 €	13,20 €
6000 €	14 €	14 €	14 €	14 €

Pour rappel, en 2011 le tarif du centre de loisirs était de 11,40 € par jour

### Exemple :

Une famille de deux enfants déclare 2 768 € de ressources mensuelles. Pour chaque enfant, le prix d'une journée d'accueil de loisirs est de :  
 $2\,768\text{ €} \times 0,05\% \times 8\text{ heures} = 11,07\text{ €}$  par jour.

Pour chaque présence, la commune percevra la prestation de service (4,31€ par jour en 2017) qui sera déduite de ce tarif sur la facture envoyée à la famille :

$11,07\text{ €} - 4,31\text{ €} = 6,76\text{€}$  par jour et par enfant.

A ce tarif, il faut ajouter le prix du repas :

$6,76\text{ €} + 3,45\text{ €} = 10,21\text{ €}$  par jour et par enfant.

**Pour une famille n'habitant pas la commune, le tarif est majoré de 20%.**

## **POUR LES ACCUEILS PERISCOLAIRES**

Les tarifs des accueils périscolaires :

**Forfait journalier de garderie: 2,85 €**

**Repas réguliers : 3,50 €**

**Repas occasionnels : 5 €**

**Accueil du mercredi : 7 € à 14 €**

### Horaires d'ouverture :

- Garderie du matin : 7h30 à 8h 20

- Garderie du soir : 16h15 à 18h30

- Etude : 16h15 à 18h00

Seules les présences effectives sur les accueils de garderie périscolaire vous seront facturées. Afin de permettre aux accueils périscolaires de fonctionner dans des conditions optimales de sécurité et de confort, nous vous demandons de signaler le plus tôt possible aux agents du service Enfance Jeunesse vos modifications d'inscription.

### ***Pour tout renseignement vous pouvez contacter le Service Enfance Jeunesse***

Mairie de Mont-près-Chambord, Place du 8 mai 1945, 41250 MONT-PRES-CHAMBORD

Tel : 02.54.70.58.08

Fax : 02.54.70.58.09

e-mail : enfancejeunesse@montpreschambord.fr

site: www.mairie-montpreschambord.fr

Numéro de téléphone du centre de loisirs des vacances: 02 54 70 71 81

Numéro de téléphone du centre de loisirs des mercredis: 02 54 70 77 62

**COMMUNE DE MONT PRÈS CHAMBORD  
SERVICE ENFANCE JEUNESSE**

**ACCUEIL DE LOISIRS**

**POLITIQUE TARIFAIRE EN 2018**

**Pour : l'accueil de loisirs du mercredi  
l'accueil de loisirs des vacances  
les accueils périscolaires**

